



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL DECISION DU MAIRE

N° 28/23 : APPROBATION DU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REQUALIFICATION DE LA PLACE DE LA FENIÈRE ET DES ABORDS DU CENTRE COMMERCIAL- SIGNATURE DU MARCHÉ

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la Délibération N° 28/20 du 24 Mai 2020 portant délégation au Maire en matière de marchés publics,
- Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article R2122-2 alinéa 3
- Vu les études réalisées par le CAUE pour le projet de requalification de la place de la Fenièrre et des abords du centre commercial, la commune de La Roque d'Anthéron doit se faire assister par un maître d'œuvre pour la réalisation d'études de maîtrise d'œuvre pour la phase 1 et pour les études de diagnostics pour les phases 1 à 3.

APPROUVE l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification de la place de la Fenièrre et les abords du centre commercial, au groupement CITTÀ URBANISME ET PAYSAGE et BET STRADA INGÉNIEURIE dont le mandataire est la société CITTÀ représentée par Monsieur Bruno MORE, en qualité de co-gérant dont le siège est situé 295 avenue W.A Mozart – 13100 AIX –EN-PROVENCE.

DIT que la commune règlera la somme de 27 605.00 € HT soit un montant TTC de 33 126.00 € répartie entre les membres du groupement :

- CITTÀ Urbanisme Paysage, la somme de 21 065 € HT soit 25 278 € TTC
- STRADA, la somme de 6 540.00 €HT soit 7 848.00 € TTC

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 19 avril 2023



Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le 21/04/23
Et de la publication ou notification le 21/04/23